LETTRE AUX BAGNOLAISES ET AUX BAGNOLAIS

NUMÉRO SPÉCIAL CORONAVIRUS COVID-19

Bagnols-sur-Cèze, le 9 novembre 2020

Chères Bagnolaises, chers Bagnolais,

Le 28 octobre dernier, le chef de l'État annonçait un nouveau confinement d'une durée minimale de guatre semaines. Bien que celui-ci apparaisse plus léger que le précédent, il faut garder à l'esprit que toutes les régions sont touchées de manière équivalente. Nous devons compter sur les forces de notre territoire et c'est en cela que je remercie l'ensemble des membres de la communauté soignante et de nos services publics.

Je m'associe d'ailleurs au Directeur du Centre Hospitalier, Jean-Philippe SAJUS, quand il explique : « Cette crise COVID a révélé la capacité qu'ont les professionnels de l'hôpital à sans cesse se réinventer.

Je souhaite aujourd'hui marquer la complexité d'un tel exercice qui bouleverse toute l'organisation en place, les horaires de travail, et qui impose aux professionnels d'acquérir sans cesse de nouvelles compétences. Ces professionnels font preuve chaque jour d'un engagement infaillible et d'un dévouement qui force l'admiration.

La meilleure facon de les soutenir dans cette épreuve est votre mobilisation, en tant qu'usager de l'hôpital, dans un même mouvement en respectant les consignes, les mesures barrières. »

Dans ce cadre, mon équipe et moi-même avons décidé différentes mesures pour soulager votre quotidien. Vous en trouverez une liste non exhaustive ci-dessous et chaque semaine, je continuerai de vous informer par internet, par téléphone ou par voie de presse.

Je sais combien cette ambiance vous est pesante et que le proche horizon des fêtes de fin d'année ne vous semble pas éclairci. Pourtant, je sais aussi que notre force réside dans notre patience, dans notre résilience et notre capacité d'adaptation. Notre responsabilité individuelle est la clé de sortie! Nous sommes tous responsables et c'est ensemble que nous pouvons freiner la maladie.

En cette fin d'année #restonsprudents!

Jean-Yves CHAPELET Maire de Bagnols-sur-Cèze Vice-président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

- Maintien de l'ensemble des services publics ouverts (sauf le musée Léon-Alègre, l'Espace seniors et adaptation en drive de la médiathèque Léon-Alègre). L'accueil du public est toujours assuré.
- Maintien de la navette urbaine.
- Gratuité du stationnement jusqu'au dimanche 17 janvier 2021 inclus.
- Exonération des droits d'occupation du domaine public pour les marchés, restaurants, bars... pour le dernier trimestre 2020.
- Fermeture des équipements sportifs clos et de plein air (sauf pour les scolaires).
- Distribution des « Fédébon » pour les habitants de 68 ans et plus repoussée au mois de décembre si la situation le permet.

téléphone: 04 66 50 50 50

télécopie: 04 66 50 50 00

Développement du fichier des commerces bagnolais en « click & collect » (voir verso).

LISTE DES COMMERCES BAGNOLAIS EN « CLICK & COLLECT »

Rue de la République :

- Acte 2 04 30 39 61 92
- Arbell Chaussures 04 66 39 94 18
- Baby Junior 04 66 89 79 31
- Ego'Cintrique Voir page Facebook
- El Sol 04 66 33 06 41
- Jeff de Bruges 09 72 48 50 48

- Jorice Boutique 04 66 89 55 07 / 06 16 45 65 52
- Kidiliz 04 66 96 00 98
- Krvs 04 66 89 45 15
- La Botte Rouge 04 66 89 56 95
- La boutique d'Isa 04 66 89 62 89 / 06 14 17 48 90
- La Cousette 04 66 89 37 78
- La Crêpière, chez Jocelyne 04 66 89 41 25
- Le Boudoir 04 34 47 91 57
- Le Petit Eric Salon de thé 04 11 71 98 68 / 07 49 14 18 65
- Lorance Boutique 04 66 33 14 04
- Nuit et Jour 04 66 89 12 72
- PantaShop 04 66 89 52 02
- Petite Nature 06 86 48 49 56
- Praline 04 66 89 62 14
- Tendance 06 29 91 47 03
- Un Rêve d'Ange 06 10 42 72 27
- Z 04 66 33 51 12

Rue de l'Horloge :

• Bise'Art - 04 66 79 87 45

Place Mallet:

- Biscuiterie « Au P'tit Bonheur » 07 66 75 85 58
- Crêperie de l'Horloge 07 78 63 47 16
- De Neuville Chocolaterie 04 66 89 24 48
- Librairie Occitane 04 66 89 58 27
- Restaurant « Clémentine » 04 66 89 42 26
- Restaurant « Les Arcades » 04 66 90 00 86 / 06 89 85 63 81

Rue Rivarol:

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

• Atelier by Kartouche - 06 46 45 34 62

Rue Fernand-Crémieux :

- Aux Fleurs de Provence 04 66 89 60 81 / 06 30 23 48 47
- Bijouterie « Mademoiselle en Or » 04 66 89 60 10

- Entrée Libre 06 25 98 17 13
- Fromagerie « Le goût du fromage » 09 50 67 96 83
- La b

- Pressing « Net à Sec » 04 66 89 54 92
- Sandy Déco 06 50 65 86 89
- Subtil Lingerie 04 66 89 96 74

Place Bertin-Boissin :

- La Bourse 04 66 89 60 16
- L'Atomic 04 66 89 60 77

Place Pierre-Boulot:

Calipage Papeterie - 04 66 89 45 57

Boulevard Lacombe:

- Cèze Fleurs 04 66 33 57 96
- Maroquinerie Vallat 04 66 89 68 53
- Optic 2000 RIVIER 04 66 89 51 12

Avenue Paul-Langevin:

- Chérie Coco 04 34 47 97 52
- Chez Vivi Épicerie 04 28 28 20 16
- Mode Chris'Ka Voir page Facebook

Avenue de l'Europe :

• L'immortelle Cosm'éthique - 04 34 47 05 37

Avenue Léon-Blum :

- Atipick Store 06 27 37 41 48
- Bijouterie Lefevre 04 66 89 55 47
- Seren & sens 09 86 59 58 58
- Studio Imagine Eddy Termini 04 66 89 13 75
- Virtual Space 04 66 39 96 29

- Bazarland 04 66 39 66 80
- Bleu libellule 04 66 39 55 02
- But 04 66 79 70 10
- Feu Vert 04 66 89 88 50
- Fnac 04 66 50 49 20
- Gifi 04 66 89 67 61
- Go Sport 04 66 33 03 40
- Jardinerie Coulange 04 66 89 26 66
- Kiabi 04 66 79 99 33
- King Jouet 04 66 79 25 26
- Monti Staff 04 66 79 04 30
- Roady 04 28 29 41 62

Pour apparaître dans la liste, merci de nous contacter à l'adresse : communication@

poîte à bouton - 04 66 89 66 69 poutique des pâtes - 04 66 79 80 60 / 06 30 46 95 29								ba	bagnolssurceze.fr (liste mise à jour régulièrement sur bagnolssurceze.fr).								
						• • • • •		• • • •				• • • • • • • • • •				• • • • >	
int id-19				icret ire face	éplacements Ie champ de	un vant	ent établi par	ıctivités	entaires) et	licaments.	érables	mal onnes, à ersonnes, oit aux	ative.	riscolaires.			

ന
.≃
\circ
<u></u>
=
m
Φ
Ψ
_
Q
Ф
$\overline{}$
•

En application du décret nº2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le :
Demeurant :
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :
Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacemen hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ o l'une de ces exceptions.
1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen. Note: à utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi pleur employeur.
2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile. Note : achats de première nécessité y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.
\sqsupset 3. Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicament:
\Box 4. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
\square 5. Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
G. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
\square 7. Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.
☐ 8. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. ☐ 9. Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaire
Fait à :
Le:, à:, à:
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

(Date et heure de début de sortie à mentionner Signature